



ACCORD DE COOPERATION
ENTRE
VILLE DE SHAWINIGAN
CENTRE D'ENTREPRENEURIAT ALPHONSE-DESJARDINS SHAWINIGAN
DIGIHUB SHAWINIGAN
ET
VILLE DE CHAMBÉRY
GRAND CHAMBÉRY
CHAMBÉRY GRAND LAC ECONOMIE
SAVOIE TECHNOLAC

Considérant,

La volonté de la Ville de Chambéry, du Grand Chambéry et de la Ville de Shawinigan de s'inscrire pleinement dans le cadre de la coopération privilégiée entre la France, le Canada et le Québec en particulier dans la mise en place d'un cadre favorable aux échanges économiques ;

Le succès du projet Up-Business (2017 et 2018) financé par le Fonds Franco-Québécois de Coopération Décentralisée et la Région Auvergne Rhône Alpes qui a permis à 16 start-ups de Chambéry et de Shawinigan de suivre une semaine d'incubation approfondie ;

L'accord signé le 1^{er} octobre 2016 entre les villes de Shawinigan et de Chambéry qui précise notamment l'engagement des deux villes pour la promotion d'actions favorisant la coopération économique ;

Le protocole signé le 16 décembre 2016 entre le DigiHub Shawinigan et Savoie Technolac qui propose un cadre favorable à l'accueil d'entreprises dans chacun de leurs écosystèmes.



Attendu,

Que Chambéry Grand Lac Economie souhaite s'adapter aux besoins des entrepreneurs en facilitant l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire en particulier les entreprises internationales ;

Que le Pôle d'excellence Énergie et Réseaux, au cœur de la grande région Alpine, a pour mission d'incuber et d'accélérer la création de start-up, d'être un territoire applicatif et d'expérimentation, d'animer un écosystème composé une communauté d'entreprises, d'universitaires, de chercheurs au service de l'innovation, de favoriser le développement économique et la création d'emplois ;

Que Chambéry Grand Lac Économie, à travers Savoie Technolac, développe une expertise dans le processus d'incubation et d'accélération de start-up basée sur une approche dynamique centrée sur l'entrepreneur et dans la durée qui répond aux enjeux de la start-up liée à des filières d'excellences et notamment dans le domaine de énergies renouvelables et du digital. Il possède de l'expertise d'accompagnement à l'innovation grâce à des liens étroits entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises, bénéficie d'une visibilité internationale ;

Que la force de la synergie des écosystèmes du Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan (« CEADS ») et du Digihub, la complémentarité de leurs expertises et de l'accompagnement réunit en un même lieu, permet d'assurer la pérennité des entreprises au-delà des cinq premières années de leur création ;



Que le DigiHub Shawinigan, troisième pôle du numérique au Québec, a pour mission d'offrir un environnement propice à l'innovation et à la mise sur pied de nouvelles entreprises et de projets liés à quatre pôles spécialisés, dont la muséologie et le patrimoine numérique, le divertissement numérique, l'usine intelligente 4.0 et la santé numérique, avec aussi, et plus globalement, de la formation spécialisée, du soutien d'affaires, l'incubation d'entreprises et la recherche et développement ;

Que le CEADS a pour mission d'offrir un environnement propice au démarrage et à l'émergence de nouvelles entreprises innovantes, contribuant au virage entrepreneurial de la communauté et à la diversification économique de la Ville de Shawinigan, notamment dans des créneaux ciblés par la Ville.

Que le DigiHub se positionne comme un acteur de développement régional non seulement pour sa ville, mais également pour la Mauricie, l'ensemble du Québec, du Canada, de la francophonie, avec des visées claires à l'international et qu'il désire attirer un nombre croissant d'entreprises à s'y établir en offrant un écosystème d'innovation riche et diversifié, pour le marché du développement numérique et aussi, pour ses autres pôles et créneaux spécialisés.

Il est convenu ce qui suit,

Ville de Shawinigan

Grand Chambéry et Chambéry Grand Lac Economie,

Ville de Chambéry

Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan,

DigiHub Shawinigan,



Ci-après dénommés les partenaires,

Décident d'un commun accord d'établir une relation de coopération.

Article 1 : Objet

Le présent accord, non contraignant, a pour objet de définir les orientations et de préciser le cadre et les modalités de la coopération entre les partenaires, sur une base d'égalité, de confiance, de transparence et d'intérêt mutuel.

La coopération a pour objectif de développer les opportunités pour toutes les entreprises qui font parties de des écosystèmes respectifs de Chambéry et de Shawinigan, tout en accentuant l'attractivité réciproque des deux régions (Québec et Sillon Alpin).

Article 2 : Engagement des Partenaires

**La Ville de Chambéry, Grand Chambéry
et la Ville de Shawinigan s'engagent à :**

Intégrer cet accord dans les axes stratégiques de développement local et à l'international de chaque collectivité.

Promouvoir cet accord de coopération et les outils de communication afférents auprès des partenaires et potentiels bénéficiaires.

Permettre le bon déroulement de ces échanges notamment en ce qui concerne l'accueil, le transport local, l'hébergement, l'intégration dans la ville des entreprises sur leurs territoires.



Chambéry Grand lac Economie et son incubateur Savoie Technolac s’engagent à :

Mettre à profit l’expertise de son écosystème afin d’aider les entreprises localisées au Centre d’entrepreneuriat Aphonse-Desjardins Shawinigan (CEADS) et au DigiHub Shawinigan dans leur développement de produits et d’affaires en France, mais aussi les aider dans la mise en relation avec des partenaires / investisseurs / donneurs d’ordre qualifiés, et les sensibiliser ou former aux règlementations locales.

Permettre l’accès à son incubateur et son espace de co-working aux entreprises québécoises localisées au CEADS/DIGIHUB lors de leur séjour de développement d’affaires en France et/ou de leur faciliter leurs rencontres professionnelles en identifier des lieux adaptés à leur besoin.

Le Centre d’entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan (CEADS) et le DigiHub Shawinigan s’engagent à :

Mettre à profit l’expertise de son écosystème afin d’aider les entreprises localisées chez Savoie Technolac dans leur développement de produits et d’affaires au Québec et au Canada, mais aussi les aider dans la mise en relation avec des partenaires / investisseurs / donneurs d’ordre qualifiés, et les sensibiliser ou former aux règlementations locales.

Permettre l’accès à son espace de co-working aux entreprises françaises localisées sur le territoire Chambéry Grand Lac Économie lors de leur séjour de développement d’affaires au Québec.



Article 3 : Le projet base Académie

Dans le cadre de ce protocole d'accord et dans une phase « expérimentale » les entrepreneurs et les start-up accompagnés par le CEADS et le DigiHub, ayant une stratégie de développement en France, pourront bénéficier d'un processus d'accompagnement à Chambéry avec une offre et des services suivants :

Le Pack Immersion

L'objectif pour la start-up est d'appréhender la faisabilité d'un développement de d'affaires en France.

L'accompagnement proposé par l'incubateur de Savoie Technolac :

- Réalisation d'un diagnostic du projet de la start-up
- Accueil et hébergement de l'entreprise au sein de l'incubateur
- Accompagnement de la start-up avec désignation d'un coach de l'équipe de l'incubateur

Le Pack Incubation

L'objectif, si l'opportunité et le potentiel business sont validés, la start-up à la possibilité d'intégrer un parcours d'incubation et d'accompagnement au sein de l'incubateur de Savoie Technolac.

- Accompagnement par l'équipe de l'incubateur
- Participation aux ateliers et modules de formation
- Un hébergement dans un bureau de l'incubateur
- Mise en place d'une Convention d'Occupation Précaire pour domicilier l'entreprise ou la filiale

La durée de l'accompagnement pourra être de 3 à 12 mois pour un tarif privilégié et qui sera défini selon le projet de l'entreprise.



À la fin de la phase expérimentale, le Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan et le DigiHub Shawinigan évalueront la possibilité d'établir ce projet à Shawinigan pour les entrepreneurs et les start-up accompagnés par Chambéry Grand Lac Économie, ayant une stratégie de développement au Québec.

Article 4 : Acteurs associés

Chacun des partenaires s'engage à favoriser autant qu'il sera nécessaire et selon ses compétences, l'établissement de partenariats entre les acteurs culturels, sociaux, scolaires, universitaires, scientifiques et économiques, du sport et de la santé, publics ou privés, basés sur leur territoire.

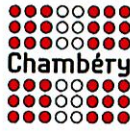
Article 5 : Modalités de mise en œuvre des actions de coopération

Les actions de coopération sont élaborées d'un commun accord et dans le respect des spécificités propres à chacun des partenaires. Les parties s'engagent à mettre en œuvre ces projets à travers leurs organes de fonctionnement et de décisions propres.

Au-delà de leurs fonds propres, les partenaires pourront faire appel à toute source de co-financements complémentaires tels que le Fond Franco-Québécois pour la Coopération Décentralisée.

Article 6 : Validité de l'accord

L'accord de coopération est conclu pour une durée indéterminée. Les dispositions de cet accord peuvent être modifiées ou complétées d'un commun accord par avenant.



CHAMBÉRY-GRAND LAC
ÉCONOMIE



Relations
Internationales
Québec



COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC

M. Michel Angers, maire de la Ville de Shawinigan,
président du DigiHub Shawinigan

M. Xavier Dullin, président
Grand Chambéry et Chambéry Grand Lac Economie,

M. Michel Dantin, maire de la Ville de Chambéry
pour le maire, par délégation, M. Aloïs Chassot, adjoint au maire

M. Luc Arvisais, président,
Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan

Fait à Shawinigan (Canada), le samedi 7 avril 2018